

No. 38817

**United States of America
and
Philippines**

Agreement on procedures for mutual legal assistance. Manila, 11 June 1986

Entry into force: *11 June 1986 by signature, in accordance with paragraph 14*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *United States of America, 1 August 2002*

**États-Unis d'Amérique
et
Philippines**

Accord concernant les procédures relatives à l'assistance juridique mutuelle. Manille, 11 juin 1986

Entrée en vigueur : *11 juin 1986 par signature, conformément au paragraphe 14*

Texte authentique : *anglais*

Euregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *États-Unis d'Amérique, 1er août 2002*

[ENGLISH TEXT — TEXTE ANGLAIS]

AGREEMENT ON PROCEDURES FOR MUTUAL LEGAL ASSISTANCE

The United States of America and the Republic of the Philippines, hereinafter referred to as "the parties," agree to provide mutual assistance through the procedures set forth below in the investigation of alleged illegal activities involving:

(1) Contracts and agreements previously contemplated or entered into by and between the Government of the Republic of the Philippines or its instrumentalities, officials, or citizens, and any of the following:

(A) Westinghouse Electric Corporation, Burns and Roe Corporation, their subsidiaries, affiliates, officers, employees or agents;

(B) Amworld, Inc., Telecom Satellites of America, Digital Contractors, Inc., their subsidiaries, affiliates, officers, employees, or agents;

(C) Raymond Moreno and any person having a relationship with Moreno and/or any entity or company in which he is directly or indirectly involved; and,

(2) Such other contracts, agreements, and transactions involving American or Philippine companies or citizens as may be implicated in the foregoing investigations or which the foregoing investigations may suggest are involved in separate illegal activities.

1. The parties agree to appoint competent authorities to carry out the procedures under this Agreement. The competent authority for the United States shall be the United States Department of Justice. The competent authority for the Republic of the Philippines shall be the Presidential Commission on Good Government.

2. All requests for assistance shall be communicated directly between the competent authorities or their designees.

3. Upon request, each competent authority shall use its best efforts, in accordance with the law, practice and procedure of the requested state, to make available to the competent authority of the other party relevant and material information, such as statements, depositions, documents, business records, correspondence or other material available to it concerning alleged violations of law as described above.

4. Upon request, each competent authority shall render, in accordance with the law, practice and procedures of the requested state, assistance to the competent authority of the requesting state, such as locating witnesses, interviewing of witnesses, taking testimony or statements or the production of documents or other materials. Representatives of the requesting competent authority may participate in the execution of the request if the competent authority of the requested state consents. Neither party shall be obligated as part of such assistance rendered pursuant to this Agreement to immunize any person from prosecution, or to utilize compulsory measures to secure such assistance.

5. Such information shall be used exclusively for purposes of investigation conducted by agencies of the parties with law enforcement responsibilities and in ensuing criminal, civil or administrative proceedings in which such agencies are participating.

6. Except as provided in paragraph "7," all information made available by the parties pursuant to these procedures, and all correspondence between the competent authorities of the parties relating to such information and to the implementation of these procedures, shall be kept confidential and shall not be disclosed to third parties or to government agencies having no law enforcement responsibilities. Disclosure to other agencies having law enforcement responsibilities shall be conditioned on the recipient agency's acceptance of the terms set forth in this Agreement. In the event of any breach of confidentiality the other party may discontinue cooperation under this Agreement.

7. Information made available pursuant to this Agreement may be used in any ensuing criminal, civil or administrative proceedings which take place in the requesting state and in which an agency having law enforcement responsibilities is a party. The competent authorities of the parties shall use their best efforts to furnish the information in such form as to tender it admissible pursuant to the rules of evidence in the requesting state, including, but not limited to, certifications, authentications, and other such assistance as may be necessary to facilitate admissibility. With respect to the public disclosure of such information in criminal, civil and administrative proceedings, the parties shall give advance notice and afford an opportunity for consultation before the use of any information is made available pursuant to these procedures.

8. The parties shall use their best efforts to assist in the expeditious execution of letters rogatory issued by the judicial authorities in connection with any legal proceedings which take place in their respective states.

9. All assistance by a requested state will be performed subject to all limitations imposed by its domestic law. Execution of a request for assistance may be postponed, denied or made subject to conditions to be agreed upon, if the requested competent authority determines that execution would interfere with any ongoing investigation or legal proceeding in the requested state.

10. Nothing in this Agreement shall require a party to initiate or participate in pending or future litigation.

11. Nothing in this Agreement shall limit the rights of the parties to utilize for any purpose information obtained independently of these procedures.

12. Except as otherwise provided herein, the mutual assistance to be rendered by the parties pursuant to this Agreement is designed solely for the benefit of their respective agencies having law enforcement responsibilities, and is not intended to benefit third parties.

13. An extension of this Agreement to other investigations being conducted or contemplated by the parties may be accomplished by an exchange of letters between the parties.

14. This Agreement shall enter into force on the date of signature by both parties.

Done at Manila, this eleventh day of June, 1986.

For the United States:

VICTORIA TOENSING
Deputy Assistant Attorney General
Criminal Division
United States Department of Justice

For the Republic of the Philippines:

JOVITO R. SALONGA
Chairman,
Presidential Commission on Good
Government of the Republic of the Philippines

[TRANSLATION — TRADUCTION]

ACCORD ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LES PHILIPPINES
CONCERNANT LES PROCÉDURES RELATIVES À L'ASSISTANCE JU-
RIDIQUE MUTUELLE

Les États-Unis d'Amérique et la République des Philippines, ci après dénommés " les parties " conviennent de se prêter mutuellement assistance selon les procédures énoncées ci-dessous dans les enquêtes sur les activités illégales présumées faisant intervenir :

1) Les contrats et accords précédemment envisagés ou conclus par le Gouvernement de la République des Philippines ou ses organes, responsables ou citoyens et l'une quelconque des personnes morales ou physiques suivantes :

A) Westinghouse Electric Corporation, Burns and Roe Corporation, leurs succursales, filiales, responsables, employés ou agents;

B) Amworld, Inc., Telecom Satellites of America, Digital Contractors Inc., leurs succursales, filiales, responsables, employés ou agents;

C) Raymond Moreno et toute personne ayant un lien avec Moreno et/ou toute entité ou société avec laquelle celui-ci est, directement ou indirectement en rapport ; et

2) Les autres contrats, accords et transactions faisant intervenir des sociétés ou citoyens américains ou philippins susceptibles d'être impliqués dans les enquêtes susmentionnées ou qui, selon lesdites enquêtes, sont impliqués dans des activités illégales distinctes.

1. Les parties conviennent de désigner des autorités compétentes pour mener à bien les procédures visées dans le présent Accord. Ces autorités compétentes sont, pour les États-Unis, le Département de la justice et, pour la République des Philippines, la Commission présidentielle sur la bonne administration.

2. Les autorités compétentes ou les entités qu'elles désignent à cet effet se communiquent directement toute demande d'assistance.

3. Si demande lui en est faite, chaque autorité compétente fait de son mieux, dans le respect des lois, de la pratique et des procédures du pays auquel la requête est adressée, pour mettre à la disposition de l'autorité compétente de l'autre partie les renseignements pertinents et significatifs, tels que les déclarations, dépositions, documents, dossiers, correspondance ou autres éléments, dont elle dispose concernant les violations présumées de la loi décrites ci-dessus.

4. Si demande lui en est faite, chaque autorité compétente, dans le respect des lois, de la pratique et des procédures du pays auquel la requête est adressée, prête assistance à l'autorité compétente de l'État demandeur, notamment pour localiser des témoins, les interroger et recueillir leurs témoignages ou déclarations ou pour produire des documents ou autres éléments. Des représentants de l'autorité compétente demanderesse peuvent participer à l'exécution de la requête si l'autorité compétente de l'État auquel la requête est adressée y consent. Aucune des deux parties n'est obligée, dans le cadre de l'assistance visée dans le présent Accord, d'accorder à quiconque l'immunité contre des poursuites, ni de recourir à des mesures de contrainte pour obtenir cette assistance.

5. Ces renseignements sont utilisés exclusivement aux fins des enquêtes menées par des organismes des parties chargés de l'application des lois et dans les actions pénales, civiles ou administratives qui en résultent auxquelles ces organismes participent.

6. Sous réserve des dispositions du paragraphe 7, les renseignements mis à disposition par les parties en application des présentes procédures, et toute la correspondance entre les autorités compétentes des parties relative à ces renseignements et à la mise en œuvre desdites procédures, demeurent confidentiels et ne sont pas divulgués à des tiers ni à des organismes publics qui n'ont pas d'attributions en matière d'application des lois. Ces renseignements ne peuvent être divulgués à d'autres organismes dotés d'attributions en matière d'application des lois qu'à la condition que ces organismes acceptent les termes du présent Accord. En cas de violation du secret de ces renseignements, l'autre partie peut mettre fin à la coopération en vertu du présent Accord.

7. Les renseignements mis à disposition en vertu du présent Accord peuvent être utilisés dans toute action pénale, civile ou administrative qui en résulte dans l'État demandeur et à laquelle un organisme chargé de l'application des lois est partie. Les autorités compétentes des parties font de leur mieux pour fournir les renseignements demandés sous une forme qui permet leur recevabilité conformément aux règles d'administration de la preuve de l'État demandeur, notamment mais non exclusivement les certifications, authentications et autres concours éventuellement nécessaires pour faciliter cette recevabilité. S'agissant de la divulgation publique de ces renseignements dans des actions pénales, civiles ou administratives, les parties en donnent préavis et ménagent une possibilité de consultation avant de permettre l'utilisation de tout renseignement en application des présentes procédures.

8. Les parties font de leur mieux pour aider à l'exécution rapide des commissions rogatoires délivrées par les autorités judiciaires dans le cadre de toute action en justice engagée dans leurs États respectifs.

9. Un État auquel une demande d'assistance est adressée fournit cette assistance sous réserve de toutes les limitations imposées par son droit interne. L'exécution d'une demande d'assistance peut être reportée, rejetée ou soumise à des conditions à convenir si l'autorité compétente à laquelle la demande est adressée estime que cette exécution entraverait une enquête ou une procédure en cours dans l'État auquel la demande est adressée.

10. Aucune disposition du présent Accord ne peut imposer à une partie d'engager une action en justice ni de participer à une action en cours ou future.

11. Aucune disposition du présent Accord ne peut limiter le droit des parties d'utiliser à quelque fin que ce soit des renseignements obtenus indépendamment des présentes procédures.

12. Sauf dispositions contraires du présent Accord, l'assistance mutuelle que les parties doivent se prêter en vertu de celui-ci est censée bénéficier exclusivement à leurs organismes chargés de l'application des lois respectifs et n'est pas censée bénéficier à des tiers.

13. Les dispositions du présent Accord peuvent être étendues à d'autres enquêtes menées ou envisagées par les parties par un échange de lettres entre celles-ci.

14. Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

Fait à Manille le onze juin 1986.

Pour les Etats-Unis
VICTORIA TOENSING
Assistant adjointe de l'Attorney General
Division des affaires pénales
Département de la justice des Etats-Unis

Pour la République des Philippines
JOVITO R. SALONGA
Président de la Commission présidentielle
sur la bonne administration de la République des Philippines

